

## AVIS PUBLIC

### ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION

#### Projet de résolution CA17 090059 adopté en vertu du Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (RCA02 09007)

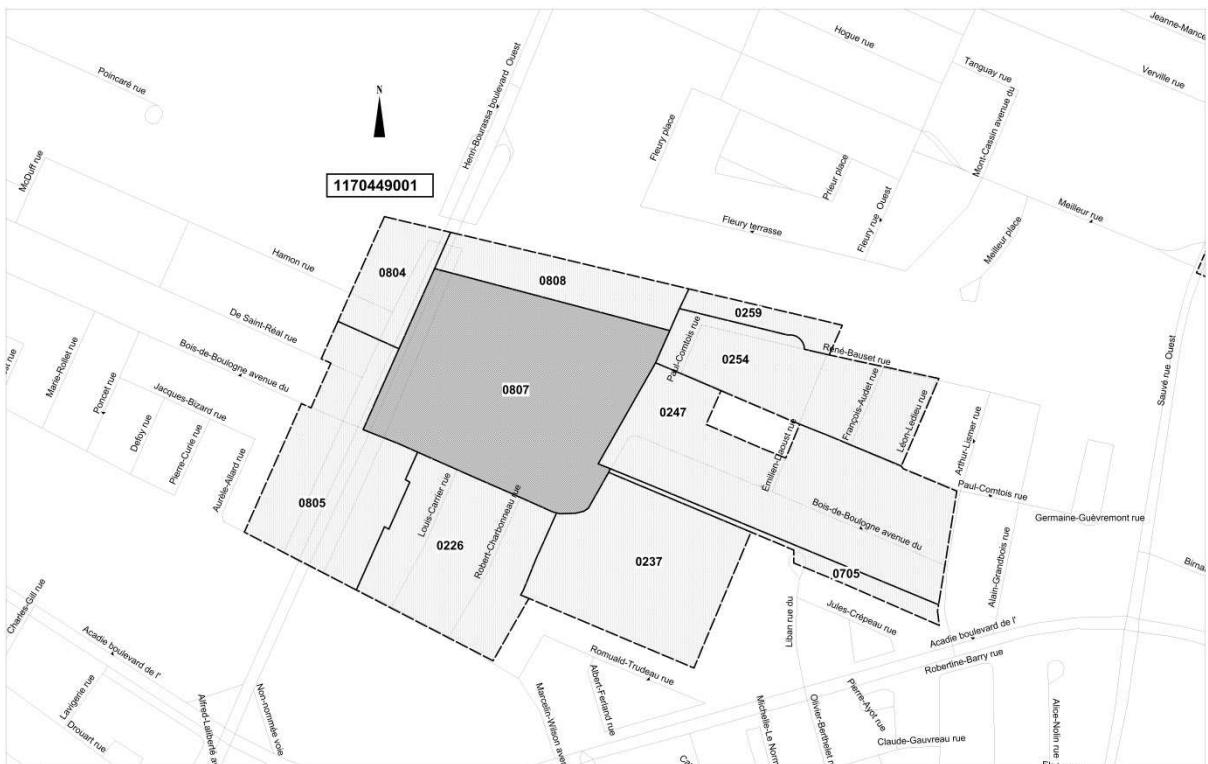
À toutes les personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de résolution CA17 090059 visant à autoriser une enseigne au sol avec des messages variables pour l'immeuble portant les numéros 10500 et 10555, avenue du Bois-de-Boulogne (Collège Bois-de-Boulogne) – Zone 0807 (dossier 1170449001);

**AVIS** est par les présentes donné :

**QUE** le conseil d'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville, à la suite de l'adoption à sa séance ordinaire du 13 mars 2017 d'un projet de résolution portant le numéro CA17 090059, tiendra une assemblée publique de consultation le mardi 4 avril 2017 à compter de 19 h, à la salle du conseil d'arrondissement sise au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, en conformité avec les dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, chapitre A-19.1);

**QUE** la résolution projetée vise à accorder, pour l'emplacement constitué des lots 1494155 et 3879826 du cadastre du Québec et portant les numéros 10500 et 10555, avenue du Bois-de-Boulogne, l'autorisation d'installer une enseigne au sol, aux conditions énoncées audit projet de résolution, et ce, malgré les articles 464 (hauteur d'une enseigne au sol) et 473 (secteur de zonage où est autorisée une enseigne affichant un message variable) du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement d'Ahuntsic-Cartierville (01-274).

**QUE** le projet de résolution CA17 090059 vise la zone 0807, le tout tel qu'illustré ci-dessous :



**QU'**au cours de cette assemblée publique, le maire d'arrondissement (ou un autre membre du conseil d'arrondissement désigné par lui) expliquera le projet de résolution ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes qui désirent s'exprimer à ce sujet;

**QUE** ce projet de résolution ne contient pas de disposition propre à une résolution susceptible d'approbation référendaire;

**QUE** ce projet de résolution de même que le plan des zones concernées peuvent être consultés au bureau du secrétaire d'arrondissement, situé au 555, rue Chabanel Ouest, bureau 600, Montréal, du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30.

**DONNÉ** à Montréal, ce vingt-deuxième jour de mars deux mille dix-sept.

Chantal Châteauvert  
Secrétaire d'arrondissement